

**Association des Communes
du Grand Site de Vézelay**
Mairie de Vézelay
89450 VÉZELAY



Monsieur Henri PREVOST
Préfet de l'Yonne
PRÉFECTURE DE L'YONNE
Place de la Préfecture
89000 AUXERRE

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la procédure de consultation du public lancée par vos services à la demande de la SAS Avallon Bio Énergie, je souhaite, par ce courrier, vous présenter la position de l'Association des Communes du Grand Site de Vézelay sur le projet d'installation, à Étaule, d'une unité de méthanisation avec plan d'épandage sur huit communes, dont trois dans le Grand Site de Vézelay (Domecy-sur-Cure, Island et Vézelay).

Au vu des documents mis à la disposition du public, il apparaît que le dimensionnement de ce projet, la nature des intrants, les incertitudes quant à la quantité et à la qualité du digestat font peser, sur les communes concernées par le plan d'épandage, des risques en termes de pollution de l'air, de l'eau, des sols et des effets négatifs potentiels en termes de bruits, d'odeurs, de trafic routier et d'atteinte aux paysages du Grand Site.

C'est pourquoi, après avoir interrogé l'ensemble de ses membres et avoir recueilli les avis d'une large majorité d'entre eux, l'Association des Communes du Grand Site de Vézelay émet un avis défavorable sur le projet de la SAS Avallon Bio Énergie, dans sa configuration actuelle.

Avec la volonté d'être pragmatique et constructif, je précise que cette position pourrait être différente si certains aspects du projet étaient modifiés, en particulier si les intrants étaient constitués essentiellement de productions méthanisables des exploitations agricoles et des entreprises agroalimentaires locales, et si le plan d'épandage ne comprenait pas de parcelles déjà incluses dans le plan d'épandage d'autres stations de méthanisation.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

À Vézelay, le 26 juillet 2021,

Le Président
de l'Association des Communes
du Grand Site de Vézelay,

Hubert BARBIEUX